



POUR DÉCISION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Normes comptables internationales du secteur public : l'état de la question

-
1. Lors de la 70^e session du Conseil du Centre international de formation de Turin, le 20 octobre 2008, le Conseil a pris note du projet du Centre d'utiliser les normes IPSAS comme base de l'établissement des rapports financiers en même temps que le Bureau international du Travail (BIT). La décision d'aligner le plan de mise en œuvre du Centre sur la démarche du BIT est due au fait que l'IPSAS Board exige que le BIT produise des états financiers consolidés incluant l'information financière relative au Centre.
 2. L'adoption des normes IPSAS a fait partie de l'initiative visant à améliorer, au niveau du système des Nations Unies, l'information financière de l'ONU en appliquant pleinement des normes comptables crédibles et indépendantes sur la base de l'exercice.
 3. Un groupe de travail sur les normes comptables au niveau du système des Nations Unies a été établi par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (HLCM) du Conseil des chefs de secrétariat (CEB). Ce groupe de travail financé en commun a publié des politiques et des directives comptables visant à favoriser l'harmonisation des approches choisies avec l'adoption des normes IPSAS par les différentes organisations. Il a élaboré des documents qui doivent être utilisés par les agences dans la formation et l'orientation du personnel et des autres parties prenantes intéressées par la mise en œuvre des normes IPSAS. Le BIT a participé activement à toutes les démarches du groupe de travail et, plus récemment, le Centre lui aussi s'y est activement impliqué.
 4. Le BIT a effectué des progrès notables dans la mise en œuvre des normes IPSAS, y compris par la position adoptée sur les différentes orientations et politiques liées aux normes IPSAS formulées par le groupe de travail, qui ont fait l'objet d'échanges et de discussions avec le Centre.
 5. Il apparaît désormais évident que le BIT ne pourra obtenir que l'ensemble des changements requis au niveau du système et des procédures soit pleinement opérationnel à la date prévue pour la mise en œuvre des normes IPSAS, le 1^{er} janvier 2010. De plus, le déploiement de la fonctionnalité d'IRIS sur le terrain est une condition cruciale de la pleine adoption de ces normes. Le BIT a donc l'intention de poursuivre une approche graduelle de leur mise en œuvre.
 6. La consolidation des états financiers du Centre est désormais prévue par le BIT pour 2011. C'est sur cette base que l'échéancier de mise en œuvre ci-dessous a été établi pour le Centre :

2009 Comptabilisation des recettes provenant des activités de formation, de la vente de publications et de l'hébergement.

2010 Bilan comptable complet pour les terrains et l'immobilier, l'assurance-maladie après la cessation de service et autres charges de personnel.

Divulgence des transactions entre parties liées.

États financiers modifiés au format IPSAS.

Contributions en nature reçues et contributions volontaires.

Divulgation des engagements de bail.

2011 Établissement de bilans de clôture selon les normes IPSAS.

Consolidation des états financiers avec le BIT.

2012 Pleine application des normes IPSAS et audit des états financiers.

7. Le Centre devrait appliquer l'ensemble des 26 normes IPSAS, à l'exception de sept d'entre elles, dès la fin de 2010, et être en mesure de mettre en œuvre toutes celles qui sont applicables dès la fin de 2012. Les premiers états financiers et les premiers audits externes entièrement basés sur les normes IPSAS devraient donc intervenir en 2012.
8. **Le Conseil peut souhaiter prendre note du plan de mise en œuvre révisé pour l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public.**

Point de décision : paragraphe 8

Turin, 05 Novembre 2009